

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 11 FEVRIER 2014**

Le onze février deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Philippe WEISSE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. WEISSE P., LE PENNEC F., TREMEL G., TREMEL J., DUVAL C., TREMEL D et Mmes SAVIDAN-MALLO N., DELISLE-HERRY M., ALLAINMAT G., TRENTESAUX A.

**ETAIT ABSENTE** : Mme Claire DAUPHIN.

M. Gildas TREMEL a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## **VOTE DES SUBVENTIONS 2014.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions qui lui ont été adressées pour l'année 2014.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'octroyer les subventions suivantes :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTION ACCORDEE</b>
SECOURS CATHOLIQUE TREGUIER	30.00€
TY MA ZUD COZ	30.00€
DOMICILE ACTION TREGOR	30.00€
TY LEVR (bibliothèque Quemperven)	650.00€
ASSOCIATION AU FIL DU TEMPS (EHPAD La Roche-Derrien)	30.00€
SOCIETE DE CHASSE QUEMPERVEN	185.00€
AMF 22	146.00€
FNACA TREGUIER	30.00€
ASSOCIATION JALMALV LANNION	20.00€
ECOLE DE QUEMPERVEN	500.00€
ANACR BEGARD	30.00€
LES RESTAURANTS DU COEUR	60.00€
CIDFF	40.00€
LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00€
DIAB ARMOR 22	20.00€
France ADOT 22	33.00€
ADAPEI 22	30.00€
CLUB DES GENETS DE GUIVANO	150.00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 064.00€</b>

\*\*\*\*\*

**INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DES NOUVELLES PARCELLES DEVANT FAIRE PARTIE DU PROJET DU LOTISSEMENT « TRAOU STANG ».**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la création du lotissement de « Traou Stang » ainsi que des emplacements de parking, deux des nouvelles parcelles créées (section A n° 550 et 551) doivent être intégrées au domaine public de la commune. Pour ce faire, après accord du Conseil Municipal, une enquête publique sera ouverte pendant un mois. Suite à cette enquête, s'il n'y a pas d'opposition, les parcelles pourront être intégrées au domaine public après délibération d'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** d'intégrer les nouvelles parcelles citées ci-dessus dans le domaine public de la commune,

**AUTORISE** le Maire à ouvrir une enquête publique d'une durée d'un mois concernant l'intégration de ces parcelles au domaine public de la commune,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'ouverture de cette enquête publique.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)**

Monsieur le Maire rappelle que :

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Centre Trégor par intégration de la commune de Mantallot,

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013 portant adhésion de la commune de Mantallot à la Communauté de Communes du Centre Trégor,

VU le rapport définitif sur les transferts de charges approuvé à l'unanimité le 21 janvier 2014, par la Commission Locale d'Evaluation et des Transferts de Charges,

VU le premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal,

Considérant qu'en vue de cette extension de périmètre, de nouvelles compétences ont été transférées à la Communauté de Communes du Centre Trégor,

Considérant qu'il revenait donc à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de procéder à une évaluation des charges nettes ainsi transférées,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le rapport annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux